

BORDEREAU DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT 2022 AUPRÈS DE LA MFR ?

- 1 Remplir et envoyer ce bordereau de versement à la MFR
Par voie postale, MFR La Rouvraie 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
Par email, mfr.montauban-bretagne@mfr.asso.fr
- 2 Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage
Par chèque, à l'ordre de **MFR MONTAUBAN DE BRETAGNE** et adressé à MFR – Service comptabilité - La Rouvraie – 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE (avec ce bordereau de versement complété)
Par virement, IBAN FR76 1360 6000 2200 6593 2000 052
- 3 La MFR vous adressera par email votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

BORDEREAU DE VERSEMENT À RETOURNER À :

MFR
Service comptabilité
La Rouvraie - 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
OU
mfr.montauban-bretagne@mfr.asso.fr

Votre entreprise :

Raison sociale :
Adresse :
CP : Ville :
N° de SIRET :

Contact dans l'entreprise :

Madame Monsieur
Nom et Prénom :
Téléphone :
Email :

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à la MFR de Montauban.....€

Modalités de versement :

- Chèque : à l'ordre de MFR Montauban de Bretagne
 Virement : **IBAN FR76 1360 6000 2200 6593 2000 052**
BIC AGRI FR PP836

Mentionner le nom de votre société et votre n° de Siret en libellé de virement. Merci

Nous vous adresserons un reçu par email dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre soutien à la Maison Familiale Rurale de Montauban de Bretagne.